L'Europe, paradis fiscal

› Au fait, c'est quoi un paradis fiscal ? p. 20
› Maître, allégez mon impôt ! p. 22
› Comment rattraper les évadés ? p. 23
› Le coût de l'évasion fiscale p. 24

La révélation, début septembre, de la demande de nationalité belge du milliardaire Bernard Arnault a suscité une polémique sur le manque de patriotisme du riche résident fiscal français. Plus récemment, une autre controverse a porté sur le fait que des Qataris investissent dans l'économie française et les banlieues. Ces deux épisodes ont un point commun : le patron de LVMH et le fonds d'investissement qatari font de l'optimisation fiscale en Europe.

En effet, en installant ses sociétés financières dans le paradis belge, Bernard Arnault a multiplié par huit l'actif de celles-ci entre 2008 et 2010, pour un taux d'imposition à seulement 3,84 % !

De son côté, la France est devenue elle aussi un formidable paradis fiscal pour certains pays, européens ou non. Ainsi, les investissements qataris bénéficient d'une convention fiscale très avantageuse. Les placements immobiliers ne sont pas imposables sur les plus-values, et les résidents qataris ne payent pas l'ISF pendant les cinq premières années.

L'actualité récente montre que les politiques budgétaires nationales sont engagées dans une concurrence fiscale féroce qui favorise l'évasion et la fraude d'un pays à l'autre.

L'Union européenne est le siège d'une foison de paradis fiscaux, piliers des places financières et du système bancaire européen. Les capitaux, licites et illicites, drainés par ces paradis sont colossaux, et les moyens mis en œuvre pour combattre ce système sont ridicules.

Cette situation aggrave les inégalités et entraîne le repli de l'action publique. Car, par ce système qui cultive l'opacité, sont transférées artificiellement des richesses hors des pays d'origine, dans un processus ruineux qui est à l'origine de la crise de la dette en Europe.

›Thierry Brun

L'évasion près de chez vous

Si l'Union européenne est un enfer pour les États empêtrés dans leur dette, de nombreux cas montrent qu'elle est un paradis pour les grandes fortunes et les riches entreprises.

L'affaire Bernard Arnault, soupçonné d'exil fiscal en Belgique, a fait couler beaucoup d'encre sur les délocalisations de fonds de Paris vers Bruxelles, et alimenté les spéculations sur un lien avec les projets fiscaux du gouvernement français, notamment la taxation à 75 % des plus hauts revenus. Le patron de LVMH a tout démenti, indiquant que son groupe de luxe a de nombreux investissements privés en Belgique.

À la suite de cette polémique, une étude a mis en évidence une discrète évasion fiscale. Le groupe de Bernard Arnault dispose de onze sociétés financières belges, dont le capital est passé de 2,2 à 16,6 milliards d'euros en deux ans (1). Ces sociétés ont payé 24 millions d'euros d'impôts sur un bénéfice, avant impôts, de 630 millions d'euros, soit un taux d'imposition de 3,84 %.

L'affaire a aussi révélé que le milliardaire habite Uccle, une commune chic du sud de la région de Bruxelles, connue pour accueillir un grand nombre d'exilés fiscaux français. *« Il y en a eu 676 en 2011. Et, au 15 août 2012, le chiffre s'élevait déjà à 331 »*, révélait en septembre le bourgmestre d'Uccle.

2000
millionnaires français résidaient en Suisse fin 2010.

Ce phénomène rend caduque la volonté politique de renforcer *« les moyens de lutter contre la fraude fiscale »*, un des engagements pris par François Hollande pour lutter contre les paradis fiscaux. Car les expatriés, toujours plus nombreux, n'ont rien à craindre de Bercy puisqu'ils résident à l'étranger en toute légalité. Fin 2010, ils étaient environ 5 000 millionnaires (dont 2 000 Français) à profiter du bienveillant

(1) **Nouvelles révélations sur les sociétés financières belges du groupe Arnault**, Marco Van Hees, septembre 2012.

Le nombre de millionnaires étrangers résidant en Suisse (ici à Gstaad) a augmenté de 75 % en dix ans.
COFFRINI/AFP

accueil suisse. Un nombre en hausse de 75 % en dix ans. Dans son palmarès des « 300 plus riches de Suisse », le magazine helvète *Bilan* avait recensé en 2011 *« 43 exilés français, dont 13 milliardaires, pour un patrimoine total de 36,5 milliards de francs* [plus de 30 milliards d'euros]. *Parmi les nouvelles entrées dans notre liste, on note Nicolas Puech, principal actionnaire familial du groupe de luxe Hermès, ou encore Denis Dumont, qui possède l'enseigne Grand Frais ».* Au sein des familles en tête du classement, les Peugeot, premiers actionnaires du groupe PSA, lesquels ont annoncé récemment la fermeture de l'usine d'Aulnay-sous-Bois.

Riches particuliers et grandes entreprises sont les principaux acteurs de ce marché européen de l'évasion fiscale, qui privilégie les intérêts privés au détriment de l'impôt, contribution indispensable au fonctionnement de l'État et à la justice sociale.

Dans son ouvrage sur les paradis fiscaux, le journaliste financier Nicholas Shaxson qualifie *« d'âge du offshore (2) »* le fonctionnement actuel de l'économie et de la finance. Ainsi, le groupe ArcelorMittal, engagé dans un bras de fer avec le gouvernement à propos de la fermeture du site de Florange, en Moselle, vend l'acier produit en France par l'intermédiaire d'une société « offshore » luxembourgeoise qui dégage de gros bénéfices. La filiale paie 80 % de son impôt sur les sociétés au Grand-Duché, à un taux bien moins élevé qu'en France. Autre avantage, les dividendes ne sont taxés qu'à hauteur de 15 %. *« Résultat, en quatre ans, près de 700 millions d'euros auraient échappé au fisc français »*, indique *le Canard enchaîné* (3 octobre).

Chaque pays européen, désigné ou non comme paradis fiscal, lutte pour rester plus compétitif que ses voisins.

Les grandes entreprises se livrent sans retenue à l'évasion fiscale. Le rapport d'une ONG norvégienne (PCQVP) indiquait en septembre que 2 083 des 6 038 filiales contrôlées par les géants mondiaux du pétrole, dont Total, sont enregistrées dans les paradis fiscaux, la plupart positionnées en Europe ou sous le contrôle d'un État européen. PCQVP a constaté que *« de nombreuses multinationales sont adeptes de ces techniques controversées pour réduire leurs bénéfices connus. Par ricochet, cela signifie moins d'impôts à payer dans les pays où elles sont actives ».*

En France, le groupe GDF Suez, dont l'État reste un important actionnaire (36 % du capital), n'a pas caché sa volonté de créer une société financière au Luxembourg, un choix répondant *« à un schéma d'optimisation fiscale pour la remontée des dividendes »*, a expliqué la direction du groupe.

Paradis fiscal désigné comme tel ou pas, chaque pays européen lutte pour rester plus compétitif que ses voisins. Les déclarations récentes du Premier ministre britannique sont révélatrices de cette situation. En promettant de *« dérouler le tapis rouge »* aux Français fortunés qui voudraient échapper à l'effort de solidarité fiscale que leur demande le gouvernement, David Cameron témoigne de cette

(2) **Les Paradis fiscaux. Enquête sur les ravages de la finance néolibérale**, Nicholas Shaxson, éditions André Versaille, 2012.

volonté politique de rester une terre attractive pour les détenteurs de capitaux. Ainsi, sept territoires britanniques concentrent à eux seuls 90 % de la présence des multinationales françaises, au premier rang desquels figure la City de Londres. *« Le fait d'avoir 13 filiales pour EADS, 21 pour Peugeot (8 seulement pour Renault) ou encore 43 pour Schneider ne s'explique pas uniquement par la nécessité d'être présent sur le marché britannique,* observent Christian Chavagneux et Marie-Salomé Rinuy, deux journalistes d'*Alternatives économiques* qui ont publié en 2009 une enquête sur les paradis fiscaux. *Créer une société écran à la City coûte aujourd'hui environ 250 euros. C'est aussi ce genre de services que viennent y chercher les multinationales de tous les pays pour minimiser leurs impôts, gérer une partie des revenus de leurs dirigeants, etc. »*

En France, l'évasion et la fraude fiscales coûteraient 40 à 50 milliards d'euros par an à l'État. L'équivalent du déficit de la Sécu.

L'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Autriche ont signé avec la Suisse des accords qui régularisent la fraude fiscale, grâce à un prélèvement forfaitaire effectué par la Suisse sur tous les comptes détenus sur son territoire par un résident de ces pays. *« En échange, l'anonymat des clients est préservé. À l'heure où les États membres de l'UE cherchent par tous moyens à rétablir leurs finances publiques, le système de prélèvement proposé par la Suisse se présente comme une opportunité… »*, commentent les sénateurs de la commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France (3).

En fait, idéologie néolibérale aidant, la plupart des pays membres de l'UE ont adopté l'idée communément admise qu'il est acceptable pour un pays de s'enrichir en sapant les lois fiscales des autres nations. *« Pris en tenaille entre le processus d'érosion fiscale et les règles du Pacte de stabilité et de croissance qui limitent les déficits publics à 3 %* [et bientôt à 0,5 %], *les États européens sont condamnés à une paupérisation inéluctable qui les conduit à réduire leurs dépenses, et donc la qualité de leurs prestations aux citoyens »*, explique l'économiste Dominique Plihon, président du conseil scientifique d'Attac.

En France, l'évasion et la fraude fiscales coûteraient 40 à 50 milliards d'euros par an à l'État, dont 15 à 20 milliards par le biais des paradis fiscaux, estime le rapport d'information sur les paradis fiscaux publié en septembre 2009 par la commission des Finances de l'Assemblée nationale. *« C'est l'équivalent en 2009 du déficit de la Sécurité sociale »*, notent les syndicalistes de Solidaires Finances. Les grands gagnants de cette Europe de la concurrence fiscale sont les riches détenteurs de capitaux, qui peuvent déplacer ceux-ci librement, comme Bernard Arnault.

›T. B.

(3) Rapport publié en juillet 2012.

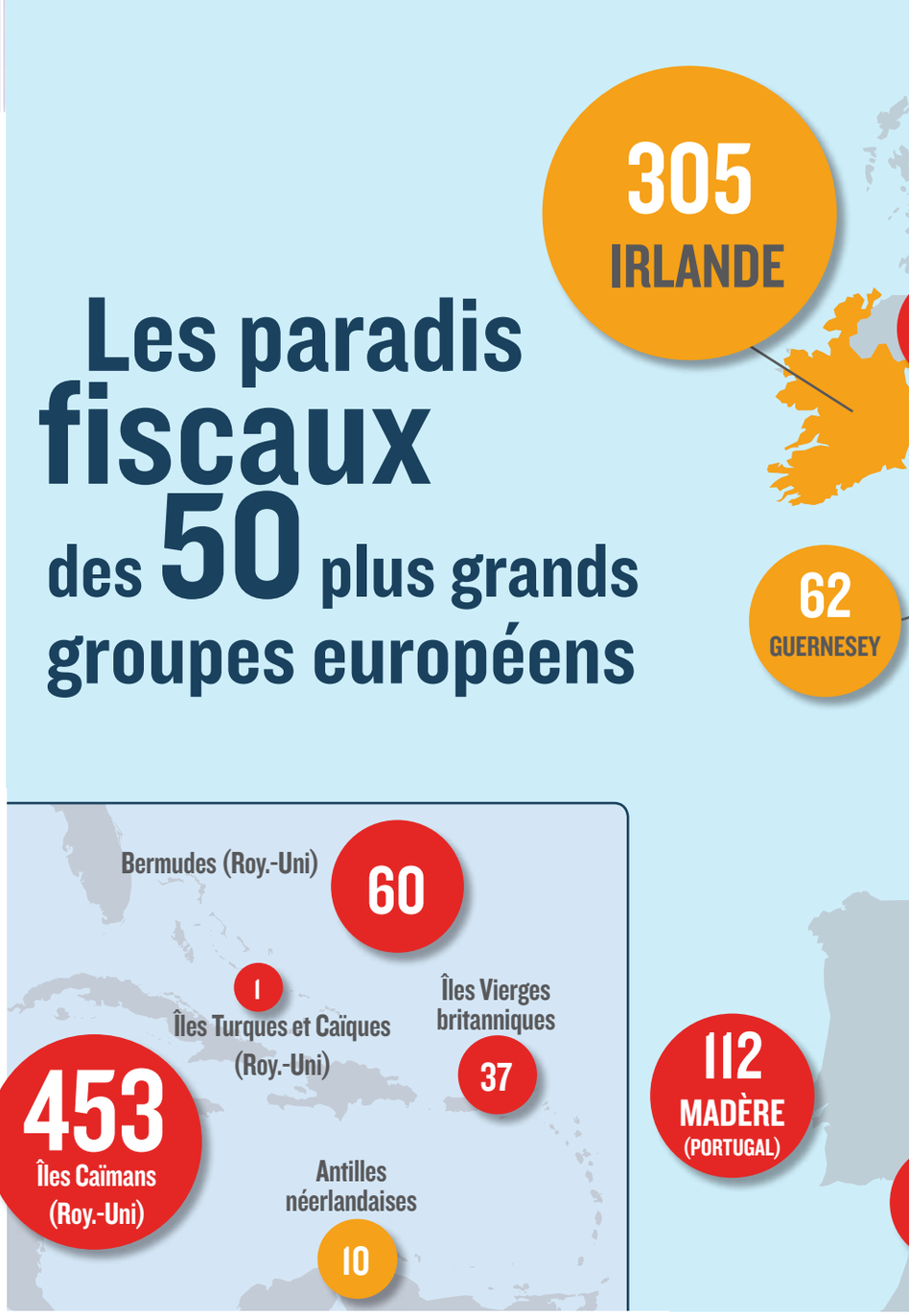

Au fait, c'est quoi un par

Entre la fraude avérée et l'optimisation légale, la définition varie en fonction d'intérêts économiques et politiques.

La Belgique, où a filé Bernard Arnault parce qu'on n'y taxe pas les plus-values sur le capital, peut-elle être considérée comme un « paradis fiscal » au même titre que les îles Vierges britanniques, 830 000 sociétés pour… 24 491 habitants ? Quelle valeur donner au maquis des classements établis par les organisations internationales ? Doit-on considérer que, sur le grand marché fiscal offert par la mondialisation, un pays est toujours le « paradis » d'un autre ?

« C'est l'éternel sujet de discussion », indique Jean Merckaert, ancien coordinateur de la plateforme « Paradis fiscaux et judiciaires » (1) et rédacteur en chef de la revue *Projet*. Un sujet pour le moins épineux : définir un mot, c'est aussi délimiter un problème et pointer des responsables. Or, quand on sait que les paradis fiscaux charrient tout à la fois histoires de gros sous et questions géopolitiques, on comprend aisément qu'imposer une définition relève, selon le magistrat Éric Alt (2), du *« bras de fer politique »*.

La définition de ce qu'est ou non un paradis fiscal varie donc grandement en fonction des intérêts du « définisseur ». Il y a ceux

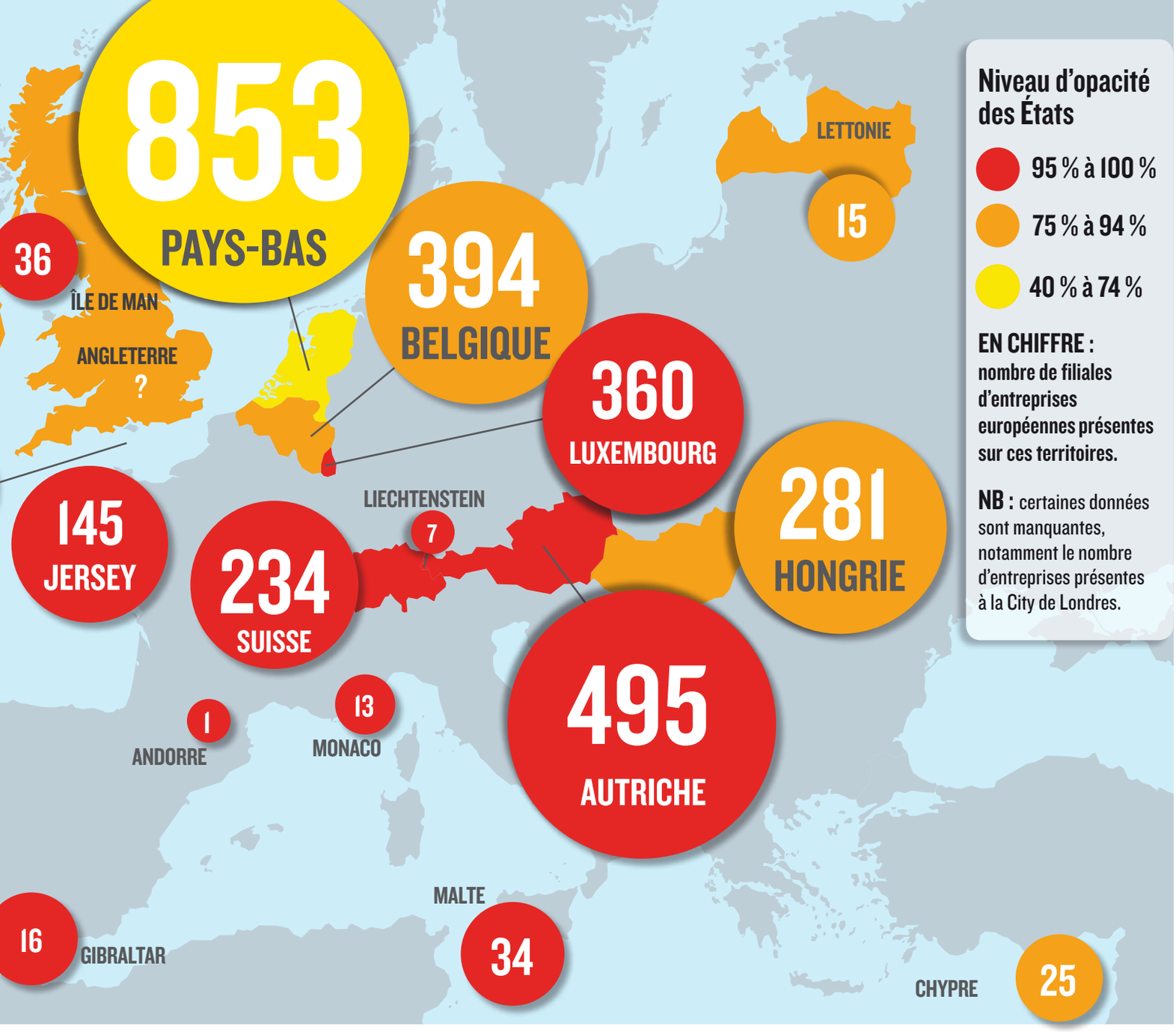

SOURCES : CCFD-TERRE SOLIDAIRE, L'ÉCONOMIE DÉBOUSSOLÉE, RAPPORT 2010 ; FSI 2011 DU TAX JUSTICE NETWORK

adis fiscal ?

qu'une acception restreinte arrange. Comme Baudoin Prot, directeur de BNP-Paribas, qui, au printemps dernier, expliquait sans ciller devant une commission d'enquête du Sénat que sa banque, qui possède pourtant de nombreuses filiales aux îles Caïmans et à Jersey, n'a de lien avec aucun paradis fiscal. Pas faux si l'on se fonde, comme lui, sur le classement de l'OCDE qui, depuis 2009, présente une liste noire… vide.

Les États sont sortis de cette liste par simple déclaration d'intention, puisqu'il suffisait pour cela d'accords entre pays, parfois fantaisistes et pour l'instant invérifiables quant à leurs débouchés concrets, souligne Vincent Drezet, secrétaire général du syndicat Solidaires finances publiques (ex-Snui). Le syndicaliste se montre de toute façon plutôt circonspect devant le concept même de « *black-list* » puisqu'« *il n'existe pas "une" définition du paradis fiscal, mais toute une gamme de paradis fiscaux, dont les frontières sont à la fois floues et guère étanches* ».

Un flou savamment entretenu dans ce monde où les limites de la morale sont loin de recouvrir celles du droit, et où la concurrence fiscale agressive pratiquée par la quasi-totalité des États de la planète – notamment ceux qui, comme le Ghana ou la Jamaïque, n'ont rien d'autre à « vendre » – est illégitime mais complètement légale. Un monde où l'on se joue avec malice des différences subtiles entre la « fraude », interdite, et l'« optimisation » fiscale, autorisée.

D'où la définition très large donnée par Nicholas Shaxson, journaliste financier au pourtant peu gauchiste *Financial Times*. Il juge que peut être désigné comme paradis fiscal tout lieu permettant de « *fournir à quelques privilégiés le moyen d'échapper aux obligations qui incombent à tout un chacun du fait de vivre en société – des obligations telles que payer ses impôts, se soumettre aux lois économiques, pénales, successorales, etc.* ».

Voilà qui élargit considérablement la palette des nations concernées ! Par exemple, toutes celles abritant des mécanismes juridiques comme les trusts, ces structures du droit anglo-saxon permettant de masquer le détenteur des fonds, qui « *existent par millions dans le monde* », souligne Jean Merckaert.

Et quand bien même le secret bancaire aurait été éradiqué sur la planète, Éric Alt évoque les mille et une façons polies pour un État de ne pas transmettre des informations tout en faisant mine de coopérer : allonger les délais, entretenir le flou, répondre à côté de la plaque… Quand il s'agit de fiscalité, on ne manque décidément jamais d'imagination.

› Pauline Graulle

(1) www.stopparadisfiscaux.fr
(2) Coauteur, avec Irène Luc, de *l'Esprit de corruption*, éd. Le Bord de l'eau, 168 p., 16 euros.

"Chaque pays européen est un paradis dans son

Les sociétés de Bernard Arnault en Belgique sont imposées à un taux très bas. Un calcul qui fait rêver nombre de candidats à la fuite.
PIERMONT/AFP

Maître, allégez mon impôt !

Des cabinets proposent leurs conseils aux entreprises comme aux particuliers. Terrain gagnant pour l'optimisation fiscale ? L'Europe.

Le désir d'exil fiscal en Suisse, en Belgique ou ailleurs est une aubaine pour les cabinets d'avocats cherchant à capter une clientèle en quête de conseils en « optimisation fiscale » ou en « délocalisation », offres qui pullulent sur Internet.

« L'avocat fiscaliste a l'obligation d'appliquer la loi dans les meilleures conditions possibles en faveur de son client, mais pas au-delà. Cela veut dire qu'il doit dissuader son client de faire des opérations qui pourraient être illégales, mais en même temps le protéger contre des lois qui pourraient être contraires à la Constitution ou aux conventions internationales », explique Patrick Michaud, avocat dont le cabinet parisien est spécialisé dans la sécurité juridique, financière et fiscale de ses clients.

Cet ancien inspecteur des impôts explique cependant qu'il est *« sollicité tout le temps. Les gens vont voir un conseil pour avoir la meilleure solution fiscale avec le moins de risques possible »*. Et ce point de vue, ainsi que celui d'autres avocats fiscalistes, apparaît aussi dans les nombreux rapports parlementaires consacrés à la fuite des capitaux, aux paradis fiscaux, à l'évasion et à la fraude fiscales.

Auditionnée par la commission d'enquête du Sénat sur l'évasion des capitaux, Manon Sieraczek-Laporte, avocate spécialiste en droit fiscal, membre de l'Institut des avocats et conseils fiscaux (IACF), rappelle aux sénateurs le *« fâcheux malentendu consistant à considérer que l'avocat fiscaliste faciliterait l'évasion et la fraude. Or, souvent, les avocats fiscalistes participent au recouvrement de l'impôt »*.

Des professeurs Tournesol de la fiscalité font des montages fabuleux, mais avec le risque d'être pris.

Cependant, l'augmentation constante des mouvements de capitaux a entraîné le développement d'un vaste secteur de services, allant des sociétés de gestion de fonds aux cabinets d'avocats, des experts-comptables et réviseurs d'entreprises aux administrateurs de fonds de riches particuliers. Les grands groupes, que ce soit en interne ou en recourant à des avocats-conseils, disposent de ressources humaines et financières importantes pour utiliser à leur profit la complexité juridique des réglementations fiscales européennes. *« Vous avez des professeurs Tournesol de la fiscalité qui font des montages absolument fabuleux, mais avec le risque extrêmement important d'être pris par le fisc »*, confie Patrick Michaud.

Surtout, « il n'y a aucune uniformisation *fiscale au niveau européen*, assure Jean-Pierre Magremanne, avocat fiscaliste du cabinet Xirius, situé à Bruxelles. *Par exemple, il n'y a aucun projet concret qui serait sur le point d'aboutir pour uniformiser la base de l'impôt sur les sociétés entre les différents pays européens. Ce qui a été fait se limite aux flux de dividendes entre sociétés établies dans deux pays. Même chose pour les intérêts et, dans une certaine mesure, pour les fusions transfrontalières »*.

Pour Jean-Pierre Magremanne, *« chaque pays européen est un paradis fiscal dans son domaine. La Belgique est, par exemple, un paradis fiscal pour les rentiers : il vaut mieux être riche et vivre de son capital et de ses plus-values que de vivre de son travail »*.

Depuis 2009, Manon Sieraczek-Laporte s'occupe de dossiers portant sur les comptes non déclarés détenus par des Français au sein de

domaine. Par exemple, la Belgique est le paradis des rentiers.”

la banque privée HSBC à Genève. L'avocate souligne que *« ces activités sont parfaitement légales compte tenu de la liberté d'établissement et de circulation des personnes, des prestations de services et des capitaux »*. Ainsi, la frontière entre délocalisation légale, évasion et fraude fiscale est particulièrement ténue quand est inscrite dans le marbre de l'Union européenne la liberté de mouvement des capitaux.

« L'évasion fiscale peut s'assimiler *à de l'abus de droit, mais ce n'est pas toujours le cas »*, insiste Manon Sieraczek-Laporte. Les particuliers *« peuvent être tentés d'établir leur domicile fiscal dans un paradis fiscal ou dans un pays disposé à les taxer sur une base réduite. Si ce transfert est réel, l'administration du pays de départ ne peut trouver à y redire »*, précise l'avocate. Selon elle, les fraudes les plus fréquentes sont *« celles liées à la minoration du chiffre d'affaires, à la fraude aux livraisons intracommunautaires, à l'absence de déclaration de comptes bancaires détenus à l'étranger ou encore à la fausse domiciliation de personnes morales avec requalification d'établissement stable, voire aux plus-values non déclarées »*.

Pas de quoi diminuer le nombre de candidats à l'exil. D'après les avocats spécialisés, les particuliers fiscalement résidents en France qui cherchent à s'expatrier dans des pays développés voisins privilégient trois destinations : le Royaume-Uni, la Belgique et la Suisse. Ces clients avancent l'argument d'une *« insécurité fiscale »*, explique Patrick Michaud : *« Les lois fiscales changent tous les six mois. Et il y a aussi des raisons juridiques et administratives qui font que de grandes entreprises s'installent par exemple au Luxembourg. »*

L'ancien inspecteur des impôts estime aussi que *« l'impôt sur la fortune français* [ISF] *est un vrai problème. Le nouvel ISF est le plus élevé d'Europe. J'ai connu cette situation en 2000 : cela a été une cause de départ des contribuables français »*.

Outre-Quiévrain, *« de plus en plus de personnes, surtout des Français, me consultent pour savoir s'il est intéressant pour eux de transférer leur résidence fiscale vers la Belgique*, ajoute Jean-Pierre Mangremanne, qui évoque aussi le départ des Belges vers des horizons plus attractifs. *Au moment de toucher sa pension ou une assurance collective, il peut être plus intéressant pour un résident belge de devenir résident français, car il subira une taxation moindre. Des clients me demandent également s'il n'est pas plus intéressant d'établir leur société au Luxembourg plutôt qu'en Belgique »*. Et, bien conseillées, des entreprises parviennent à avoir un taux d'imposition moyen plus faible que celui des PME, explique un des avocats fiscalistes. L'Europe offre ainsi de multiples possibilités d'échapper à des taux d'impôt considérés comme trop élevés.

›Thierry Brun

Comment rattraper les évadés ?

Si les idées ne manquent pas pour mettre fin aux paradis fiscaux, les politiques traînent les pieds pour les mettre en œuvre.

La banque ING aux Pays-Bas, l'État européen qui héberge le plus grand nombre de filiales d'entreprises européennes.
ELZINGA/AFP

Le prix de la dette. Voilà ce que coûte l'évasion fiscale chaque année à la France. Soit entre 40 et 50 milliards d'euros qui disparaissent hors de nos frontières… Une confiscation de l'argent des Français, mais aussi de leur pouvoir démocratique. *« Avec l'ouverture des frontières aux capitaux, nous sommes entrés dans un monde où ce sont les plus mobiles qui dictent la loi »*, analyse Jean Merckaert, ancien du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et coordinateur de la plateforme « Paradis fiscaux et judiciaires ». Un monde où les mobiles, « exilés » ou « évadés », l'emportent toujours sur les immobiles.

Certes, depuis le G20 de 2009, des avancées ont eu lieu. Pas de quoi bomber le torse, comme le fit Nicolas Sarkozy, qui déclarait alors que *« les paradis fiscaux, c'est fini »*, mais tout de même. Si les critères de sortie de la liste noire de l'OCDE demeurent controversés (voir page précédente), le *« Forum mondial [de l'OCDE] est désormais chargé de juger les pays sur leur capacité à échanger réellement les informations et pas seulement sur des engagements »*, avance Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'organisation. D'abord pointer du doigt les mauvais élèves, pour ensuite les mettre sous pression… Seul problème, *« l'OCDE n'a aucun pouvoir de contrainte ou de sanction »*, note Jacques Terray, vice-président de Transparency International France.

Alors que faire ? Améliorer la transparence d'abord. En obligeant les entreprises à produire un « reporting pays par pays », avance Jean Merckaert : *« On veut que, dans leur rapport annuel, les multinationales*

Manifestation d'Indignés devant le géant bancaire suisse UBS à Zurich en octobre 2011.
COFFRINI/AFP

donnent des infos sur leur activité, pays par pays : chiffre d'affaires, nombre de salariés, etc. » Ce qui empêcherait Google de déclarer faire cent fois plus de chiffre d'affaires en Grande-Bretagne qu'en France, et permettrait aux salariés de toucher, enfin, leurs primes sur une valeur non délocalisée. Autre proposition inspirée par les suites du scandale UBS aux États-Unis : retirer le droit d'exercer aux banques qui ont érigé l'exil fiscal en système.

Côté justice, la création d'un parquet européen, autorité indépendante permettant de coordonner les poursuites dans plusieurs États, est sans cesse évoquée mais repoussée depuis… 1997. Alors qu'en parallèle les moyens humains et financiers continuent de décliner : *« En France, le pôle financier est de moins en moins doté*, regrette le magistrat Éric Alt. *Depuis les années 1990, puis en 2007 notamment, la reprise en main par le pouvoir encourage en outre l'autocensure quand on s'attelle aux affaires de corruption. »*

Évidemment, puisque l'ouverture sans contrôle des frontières est à l'origine du mal, l'échelle européenne serait le cadre minimum pour imposer les règles. *« Si, demain, l'Europe se dote d'un outil efficace contre la fraude, et qu'elle construit l'harmonisation fiscale en créant un taux minimum d'imposition, les revenus de la fiscalité augmenteront automatiquement »*, estime Vincent Drezet, du syndicat Solidaires finances. Après tout, quand on sait que l'Union impose à ses États-membres leur déficit budgétaire, il n'est pas impensable qu'elle s'immisce dans leur fiscalité…

La création d'un parquet européen permettant de coordonner les poursuites dans plusieurs États est sans cesse repoussée.

Las, entre l'idéologie européenne de la mise en concurrence de tous contre tous, et le lobbying des puissants qui menacent de fuir ou des multinationales qui usent du chantage à la compétitivité et à l'emploi, les politiques se montrent pour le moins frileux. C'est que l'intérêt national n'est pas le même à court et à long termes. *« Les paradis fiscaux que sont les grandes places financières, comme la City, ont intérêt à attirer de l'argent… Il en va de la prospérité anglaise ! »*, pointe ainsi Jacques Terray. *« Beaucoup d'argent, plus ou moins sale, est investi dans les pays vulnérables, par exemple en Grèce, puis réinjecté dans l'économie réelle »*, ajoute Éric Alt.

Conclusion de Thierry Philipponnat, secrétaire général de l'ONG Finance Watch : *« Les sommes en jeu sont tellement importantes que les politiques continuent leurs faux-semblants »*. Et de demander aux « 99 % » de citoyens et contribuables captifs de mettre la main au porte-monnaie pour compenser les pertes générées par les « 1 % » d'actionnaires et dirigeants qui surfent sur la concurrence fiscale internationale…

›P. G.

Le coût de l'évasion fiscale

Selon l'ONG Tax Justice Network, 21 000 milliards de dollars d'actifs financiers étaient placés dans les paradis fiscaux du monde entier en 2010. On estime que 8 % de la richesse mondiale en stock est localisée dans les paradis fiscaux, dont un tiers en Suisse.

Antoine Peillon, journaliste à *la Croix* (1), estime à 590 milliards d'euros les avoirs français dissimulés dans les paradis fiscaux, dont 370 milliards par les entreprises. Les seuls expatriés fiscaux français représentent un manque à gagner annuel pour l'État estimé à 11,1 milliards d'euros, indique le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France, publié en juillet.

Une étude britannique précise par ailleurs que 1 000 milliards d'euros échappent tous les ans aux Trésors publics de l'Union européenne (UE), soit 8 fois le budget de l'UE pour 2013.

›P. G.

(1) Auteur de **Ces 600 milliards qui manquent à la France. Enquête au cœur de l'évasion fiscale**, Seuil, 2012.